



MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

Préavis n° 11/2024 Reprise de la gestion du congélateur par la commune de Vufflens-la-Ville

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Historique

La « Société coopérative du congélateur de Vufflens-la-Ville » créée en 1958 a pour but de procurer à ses membres, éventuellement à des tiers, des cases de congélateur pour la conservation de produits alimentaires. Ne peuvent être membres de la société que des habitants de Vufflens-la-Ville, Mex et environs.

La société est gérée par l'administration composée d'au moins trois membres élus par l'assemblée générale.

A l'origine le congélateur se trouvait à la Maison de Commune mais en 2004, lorsque celle-ci a été rénovée, le congélateur a été transféré à la grande salle pour un coût de CHF 87'790.-- financé par la trésorerie courante et amorti sur 30 ans.

Contexte

A ce jour sur les 149 cases 109 sont louées, 59 par des habitants de Vufflens-la-Ville et le reste par des habitants des environs.

Cela fait quelques années que la société du congélateur ne suscite plus l'intérêt de ses membres et sociétaires et que les assemblées générales se déroulent à nombre très restreint, réunissant les trois membres du comité, deux membres de la commission de gestion et un représentant de la Municipalité.

Les membres du comité s'essouffent, et ceci est très compréhensible dans le contexte actuel, et souhaiteraient passer la main. Malheureusement, après divers appels et demandes, personne ne semble intéressé à reprendre les places au comité.

En novembre 2023, une délégation municipale a reçu en ses locaux des membres du comité afin que ceux-ci exposent leur intention quant à la suite de la Société du congélateur. A cette occasion, ils ont expressément demandé à la Municipalité s'il serait envisageable pour la Commune de reprendre la gestion du congélateur.

En septembre 2024, la Municipalité a reçu la lettre de démission du comité, dans son entier, ainsi que celle du responsable de l'entretien du congélateur et ceci pour le 31 décembre 2024.

Au vu de la situation actuelle et du fait que le congélateur rend service à un nombre non négligeable d'habitants de Vufflens-la-Ville, la Municipalité est tout à fait encline à reprendre la gestion de la Société du congélateur. Toutefois cette décision doit être soumise au vote du législatif, raison du présent préavis.

Démarche

Si ce préavis est accepté, la Commune reprendra dès 2025 la gestion du congélateur.

Au préalable, le comité doit, selon les statuts de la Société du congélateur, convoquer une assemblée générale afin de voter la dissolution de la société ainsi que de la liquidation des parts sociales.

Les parts sociales, d'une valeur nominale de CHF 50.--, représentent à ce jour une valeur totale de CHF 2'750.--.

Après maintes recherches dans les archives, le comité a pu identifier 2 personnes encore vivantes et détentrices de 2 parts chacune. Les autres personnes susceptibles de détenir encore des parts sociales n'ont malheureusement pas pu être identifiées.

Au vu de l'article 6 des statuts, dans lequel il est précisé « *qu'au décès du sociétaire, la (les) parts sociale(s) revient (reviennent) au conjoint survivant, à l'exclusion de tout autre héritier* », il est peu probable qu'il reste aujourd'hui beaucoup d'autres sociétaires. Mais afin de faire les choses dans les règles de l'art et d'avoir une liste exhaustive des sociétaires, il a été demandé au comité de faire un appel par le biais de la Feuille des Avis Officiels et de transmettre les résultats à la Commune au plus tard pour le 10 décembre 2024.

D'après l'article 34 des statuts « *L'actif de la société est employé, après extinction de toutes les dettes, au remboursement des parts sociales à leur valeur nominale. L'assemblée générale décide de l'affectation d'un excédent éventuel. Elle peut le répartir entre les sociétaires par tête. Elle peut aussi affecter l'excédent à des buts coopératifs ou d'utilité publique.* »

Prévision pour la reprise de la gestion du congélateur

Le comité a fourni une liste précise des tâches à effectuer pour la gestion du congélateur.

Il s'agit de la gestion des clés, facturation des locations, paiements de diverses factures, gestion des contrats d'assurance et d'entretien des installations et entretien courant de la cellule.

Si la Commune devait reprendre la gestion du congélateur les tâches qui lui incomberaient pourraient être réparties entre les différentes personnes de l'administration, de la conciergerie et de la voirie, sans que cela n'implique une charge de travail supplémentaire excessive.

La société Frigogel SA, qui assure l'entretien et la maintenance du congélateur, a listé certains travaux qui devraient être réalisés à moyen terme afin de maintenir en état et aux normes le congélateur pour un montant de CHF 11'000.--.

Si des travaux devaient être réalisés ces prochaines années ceux-ci feront l'objet d'une ligne budgétaire.

Les finances de la société du congélateur sont saines :

- Au 31 décembre 2023, le capital de la société se montait à CHF 36 782.37 et CHF 2'750.-- de parts sociales.
- Au 31 décembre 2022, le total des produits de location de cases se montait à CHF 6'887.-- avec une perte à reporter de CHF 1'183.54.
- Au 31 décembre 2023, le total des produits de location de cases se montait à CHF 7'906.-- avec une perte à reporter de CHF 6'865.--. Cette perte est néanmoins à nuancer car due aux frais de remplacement en urgence de la porte de la chambre de congélation pour un montant de CHF 7'215.90.

En prévision de la reprise de la gestion du congélateur, un budget a été élaboré (Annexe 1) et le résultat a d'ores et déjà été intégré au budget communal 2025, sous rubrique 350.427 « Locations diverses grande salle ».

Budget 2025		
35 bâtiments		
35xxxx congélateur		
achats énergie	2 250.00	
consommation eau et taxes	400.00	
entretien du bâtiment divers et imprévus	3 000.00	
assurances	550.00	
Imp.int.pers.& chgs soc	1 000.00	
contat de maintenance et entretien (Frigogel)	950.00	
Locations congélateur		8 195.00
	8 150.00	8 195.00
Bénéfice / perte		45.00

prévisions location de cases (chiffres 2024)

	habitants VLV	extérieurs
cases 100 L	47	34
tarifs	55.00 CHF	65.00 CHF
total locations	2 585.00 CHF	2 210.00 CHF
cases 200 L	12	16
tarifs	110.00 CHF	130.00 CHF
total locations	1 320.00 CHF	2 080.00 CHF
revenus locations cases	8 195.00 CHF	